

ADEME/SGPI/BPI FRANCE

Appel à projets : Concours d'innovation - i-Nov

L'appel à projets « Concours d'innovation - i-Nov » est un dispositif de soutien financé par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) qui a pour vocation de sélectionner des projets d'innovation au potentiel particulièrement fort pour l'économie française.

Projets attendus

Ce concours d'excellence est dédié aux projets innovants mono-partenaires portés par des startups et PME et conduisant à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine pouvant prétendre notamment à une envergure mondiale.

L'appel à projets « Concours d'innovation i-Nov » permet de cofinancer des projets de recherche, développement et innovation dont les coûts totaux se situent entre **600 000 € et 5 M€** et dont la durée est comprise entre **12 et 36 mois**.

Le projet doit par ailleurs être concerné par au moins l'une des 8 thématiques détaillées dans le cahier des charges. Les thématiques opérées par Bpifrance sont :

- Numérique Deep Tech
- Réduction de l'empreinte écologique du numérique
- Espace
- Santé – Santé mentale et Diagnostics santé rapides et nomades

4 autres thématiques sont opérées par l'ADEME : économie circulaire, performance environnementale des bâtiments, adaptation des territoires au changement climatique et métrologie des expositions environnementales, hydrogène

Critères d'éligibilité et de sélection

- Dossier complet
- Domaine couvrant l'une des thématiques ci-dessus
- Coût total du projet de RDI entre 600 000€ et 5M€ pour une durée de 12 à 36 mois
- Être porté par une PME unique
- Caractère innovant et valeur ajoutée du projet
- Impact économique
- Capacité du porteur à mener à bien le projet
- Eco-conditionnalité du projet

Modalités de financement

Le financement apporté dans le cadre du Concours d'innovation se fera sous forme d'aides d'Etat constituées pour deux tiers de subventions et d'un tiers d'avances récupérables.

Pour la part de dépenses éligibles, les taux maximums d'intervention sont les suivants :

- 45 % pour les petites entreprises
- 35 % pour les moyennes entreprises.

Dépôt de candidature

Date limite de dépôt : 06 octobre 2020 à 12h (midi)

Les dossiers de candidature sont à déposer exclusivement en ligne sur l'[extranet des projets innovants collaboratifs](#).



28 septembre 2020
6 octobre 2020